

Séance du 04 octobre 2007

L'an deux mil sept , à 20 Heures 30, le 04 octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 28 septembre 2007, s'est réuni en la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques, KLINGUER Ferdinand, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole, LABART Aurélie

Absent(s): JUNIER Norbert, JEUDY François

Absent(s) excusé(s) : GAY Antoine, DREVET Jean- Christophe, HINGER Christophe

Absents(s) représenté(s) :

Secrétaire de séance: LABART Aurélie

LOCATION LOGEMENT COMMUNAL (grande rue –MAIRIE)

Les membres présents après en avoir délibéré :

-retiennent la candidature de Monsieur et Madame MONIN Patrick, domiciliés actuellement (62 grande rue à GRAY) ,pour la location de ce logement libre au 31/10/2007 ;

-fixent le loyer mensuel à 454.00€

-1 mois pour caution sera demandé

-donnent pouvoir au maire pour établir les états des lieux (entrée et sortie), le contrat de location avec les locataires.

SENTIER DES MORTS - FRAIS NOTARIES ECHANGE –AVEC Madame LAMBERT Anne-Marie (Succession)

La commune de Battrans prendra à sa charge les frais d'acte notarié de l'échange de la parcelle cadastrée section AB N° 200 (0 a 17 ca) à Madame LAMBERT Anne-Marie (succession) avec la parcelle cadastrée AB N°198 (0a 12 ca) ;

Les membres présents chargent le maire de signer les documents relatifs à cette transaction.

DEPLACEMENT PANNEAUX AGGLOMERATION « BATTRANS »

Le maire informe les membres présents du déplacement des panneaux ; d'entrée et de sortie « BATTRANS » sur le CD 178 en direction de GRAY de 25 m environ de l'emplacement actuel, un arrêté sera pris en conséquence.

ETAT D' ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES Ex-2008

Après an avoir délibéré,le Conseil Municipal :

-approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2008 dans les parcelles de la forêt communale N°17,17,36

-décide ;de vendre sur pied,et par les soins de l'ONF en futaie affouagère les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N°14,17,36 ;de partager non façonné aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N°14,17 ,36 et en demande pour cela la délivrance

-fixe les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné

l'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage ,sous la responsabilité des 3 garants dont les noms suivent :

1-GAY Antoine

2- HINGER Christophe

3-DREVET Jean-Christophe

Les membres présents acceptent le devis de Mr J Claude GENIE, portant sur la réduction en hauteur et la mise en sécurité de =

- 2 tilleuls devant l'Eglise
- 1 noyer à l'intersection rue des longeots (branches basses gênant la circulation)
- 1 érable champêtre (rue de gray) à alléger côté route ,branches évacuées.

Le Maire fait le point des travaux en cours :- défense contre l'incendie un marché a été passé avec l'entreprise POFILET de Vesoul ; pour la création du puisard et l'agrandissement du point d'eau du terrain de loisirs, les travaux devraient être terminés avant la fin de l'année.

-élargissement rue de la Fontaine et de la grande rue ,le bornage a été effectué en présence des propriétaires concernés ,la procédure de cession est en cours

L'aménagement du terrain de loisirs (plantation ,espace de jeux, balustrades)sera repris dans les semaines qui viennent , la commission travaux se réunira pour le choix des matériaux et plantation .

L'ordre du jour étant épuisé,la séance est levée à 22h30.

LE MAIRE.